



Fédération Française de Tir à l'Arc
Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL
DU VENDREDI 7 juin 2024

Présents : Chantal AUMERSIER, Séverine HORCHOLLE, Régine LEQUESNE, Pascal LE GUELLEC, Stéphane LEROY, Bruno MALLET, Nicolas VARNIERE, Frédéric VAUTIER.

Absente excusée : Caroline BOUVARD, Patrice CHARLET, Gilbert NICOLAS.

La séance est ouverte par le Secrétaire Général, Président par intérim à 20h15

Secrétariat



Validation du dernier PV du Comité Directeur

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0



Statuts du CD76

La réécriture des nouveaux statuts, imposée par la FFTA, est en cours.

Les quelques points à modifier sont :

La suppression de l'élection du délégué du CD76 à l'Assemblée Générale de la FFTA, la modification du mode de scrutin avec le principe « 1 licence = 1 voix », le contrat d'engagement Républicain et quelques petits détails.

Cette nouvelle version sera adressée aux Président-e-s pour information, afin de les mettre au vote le 5 octobre prochain à l'occasion de nos Assemblées Générales Extraordinaire et Elective.

Finances



Situation du compte principal et du livret Crédit Mutuel

Le solde du compte principal à ce jour est de 18 848.81 €. Celui du livret de 13 000.00 €



Challenge des Arbitres

La proposition de participer financièrement à cette action est mise au vote

Pour 8 Contre 0 Abstention 0



Tarifs pour les inscriptions sur les CD Jeunes et Adultes en salle

Il est proposé de modifier le tarif actuel en faisant une distinction entre les Jeunes et les Adultes, à savoir 7€ pour les premiers et 8€ pour les seconds.

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Ce nouveau tarif est applicable dès les prochaines éditions.

Les aides apportées par le CD ne changent pas.



Réservation des Chronotirs

Depuis de nombreuses années les structures désirant réserver des chronotirs devaient le faire via l'envoi d'un chèque.

Afin de simplifier les démarches et ne plus avoir à conserver les chèques il est proposé :

1 / De généraliser le paiement par virement pour la location

Pour la saison hivernale le virement devra se faire obligatoirement au plus tôt le 15 septembre et au plus tard le 25 septembre.

Pour la saison estivale, au plus tôt 15 mars et au plus tard le 25 mars.

A cet effet le RIB du CD76 est joint à ce PV.

Le montant de la location ne change pas (20€ la journée et 40€ le week-end)

2 / De ne plus demander un chèque pour la caution, étant entendu que par le simple fait de payer la location, l'utilisateur engage sa responsabilité financière en cas de casse ou de détérioration du matériel et accepte de facto le principe de participer à hauteur de 150.00 € minimum aux frais de remise en état.

Commission Sportive et Parcours



Championnats Départementaux en salle

La Commission Sportive propose de maintenir les inscriptions aux CD en salle via Inscript'Arc.

Par contre il est demandé aux structures de privilégier là aussi le paiement par virement.

Le ou les virements devront impérativement préciser le ou les inscrits.

La date limite de réception des paiements est fixée au 31 décembre.

Pour le remboursement en cas de non sélection, il sera fait uniquement sur le compte de la structure, même si c'est un-e archer-e qui a effectué le virement de son propre compte.

Pensez à envoyer rapidement vos RIB à la Commission des Finances



Calendrier hivernal 2024 / 2025

Il a été validé au niveau du CD.

Commission Arbitres



Les arbitrages sur la saison hivernale

A ce jour, il reste quelques détails qui devraient être solutionnés rapidement



Affectation des arbitres stagiaires sur les compétitions

En réponse à des demandes de quelques clubs sur le nombre élevé de stagiaires sur une compétition, Nicolas a revu le mode de répartition.



Arbitrage sur les parcours

Lors d'un concours de niveau Régional, (salle ou TAE) la responsabilité de l'arbitrage est du ressort du CRNTA.

Une demande doit être faite pour qu'il en soit de même sur les disciplines Parcours.



Examen

Nicolas a présenté 7 candidats à l'examen

Nous enregistrons 4 réussites au tronc commun (1 jeune et 3 adultes).

Nicolas pense les présenter pour les options en novembre prochain.



Challenge des Arbitres

Cette journée réservée au corps arbitral se tiendra le samedi 21 septembre prochain sur le terrain extérieur de Grand Couronne.

Une invitation sera envoyée aux arbitres dans les prochains jours.

Commission jeunes et formations



5 mai Jumièges

Le Département a organisé ce jour la journée « Naturellement sport »

Un appel avait été lancé aux Président-e-s afin de relayer cette information pour avoir, contrairement aux éditions précédentes, assez de monde pour satisfaire les nombreuses initiations à prévoir.

Force est de constater que le message n'a pas ou peu été diffusé.

Une relance via Facebook avait été faite.

Au final, 8 personnes étaient présentes. Un grand merci à elles.



PSC1

Une nouvelle session est envisagée à destination des nouveaux arbitres et éventuellement des entraîneurs.

Un recensement des besoins doit être effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Secrétaire Général et Président par intérim
Pascal LE GUELLEC

Crédit Mutuel
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02165	00020625702	55	EUR

Domiciliation
CCM LE MESNIL ESNARD

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8021 6500 0206 2570 255

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM LE MESNIL ESNARD
75 ROUTE DE PARIS
76240 LE MESNIL ESNARD
☎ 02 35 98 81 86

Titulaire du compte (Account Owner)
COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME
DE TIR À L'ARC
AULNES 6 APPT 54 CHEZ M LE GUELLEC
RUE DES CAMELIAS
76420 BIHOREL

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

